



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête sur les parités de pouvoir d'achat (PPA)

Service producteur : Insee, Direction des Études et des Synthèses Économiques (DESE),
Département des Comptes Nationaux

Opportunité : avis favorable émis le 29 avril 2014, par la Commission « Démographie et questions sociales »

Réunion du Comité du label du 10 septembre 2014 (Commission Entreprises).

L'enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat (PPA) est pilotée conjointement par Eurostat et l'OCDE depuis 1980. L'enquête est régie par deux règlements européens n°1445/2007 et n°193/2011.

L'objectif du programme « Parités de pouvoir d'achat » s'inscrit dans le cadre du PCI (Plan de Comparaison Internationale) dont le Plan de Comparaison Européen est la déclinaison au niveau de l'Europe.

L'enquête a pour objectif de calculer les PPA, construction statistique associant niveau relatif des prix et taux de change. Il s'agit de la seule enquête statistique qui permette les comparaisons internationales de prix et de volumes sur l'ensemble du champ des dépenses de consommation des ménages, des dépenses des administrations publiques, et de la formation brute de capital fixe des unités résidentes

Les PPA sont des taux de conversion monétaire associant taux de change monétaire et niveau relatif des prix. Ils égalisent les pouvoirs d'achat des différentes monnaies : une somme d'argent donnée, convertie au moyen des PPA en différentes monnaies, permettra d'acheter le même panier de biens et services dans tous les pays considérés.

Les enquêtes de prix à la consommation PPA visent à connaître les prix de l'ensemble des biens et services consommés par les ménages à partir d'un panier commun à tous les pays participant au programme. Six enquêtes se succèdent sur un cycle de trois ans qui portent sur un ou plusieurs thèmes :

- Alimentation, boisson, tabac ;
- Apparence (habillement et chaussures) et bien être de la personne ;
- Maison et jardin (dont biens durables hors meubles) ;
- Transports hôtels et restaurants ;
- Services ;
- Santé (produits et services médicaux) et meubles.

Les collectes durent cinq semaines, chaque année en avril-mai puis en octobre-novembre. Les enquêteurs disposent d'un carnet de tournée papier personnalisé où sont portés les articles dont ils doivent enquêter le prix (avec leurs caractéristiques très détaillées dans le souci que les articles comparés internationalement soient identiques) et le type de magasin où doit être fait le relevé. Les enquêteurs sont affectés à un secteur géographique donné de l'agglomération parisienne. Les types

de magasins et les secteurs géographiques sont déterminés à partir de la base de sondage de l'indice des prix à la consommation (IPC). Les données sont ensuite extrapolées au niveau national grâce à des coefficients spatiaux calculés à partir des données de l'IPC complétés par celles issues de l'enquête de comparaison des niveaux de prix à la consommation entre territoires français. Il n'y a pas de contrainte pour l'enquêteur puisque la collecte est réalisée par un enquêteur.

Outre la consommation des ménages, le programme PPA appréhende également les dépenses de consommation finale des administrations publiques, ainsi que la formation brute de capital fixe, par le biais de questionnaires spécifiques.

Les instances de coordination qui regroupent les responsables nationaux PPA se tiennent au niveau européen avec :

- Deux réunions des « coordinateurs PPA » (tous les semestres),
- Une réunion du Groupe de Travail à Eurostat une fois par an,
- Une réunion générale à l'OCDE une fois par an.

Le plan d'exploitation et de diffusion des résultats est le suivant :

- *au niveau européen :*

- Un communiqué de presse deux fois par an présentant les données de PIB et de consommation des ménages par habitant exprimés en Standard de Pouvoir d'Achat ;
- La publication des comparaisons de prix pour les pays de l'Union européenne par groupes de produit dans la collection *Statistiques en bref* d'Eurostat ;
- Les indices de comparaisons de prix et de volumes par groupe de produits et par pays dans les bases de données en ligne d'Eurostat et de l'OCDE.

- *au niveau national :*

- Deux fois par an, une note au Directeur Général de présentation des données de prix et de volume du PIB et de la consommation des ménages des pays de l'UE ;
- Un *Insee Première* sur la comparaison des prix et des volumes de la consommation des ménages dans l'UE.

Des chercheurs en sciences économiques, des entreprises multinationales sont également utilisateurs de l'enquête.

Des résultats détaillés sont diffusés et accessibles au public dans les bases de données en ligne d'Eurostat et de l'OCDE.

Justification de l'obligation : L'exercice PPA de comparaison des prix s'effectue sur le champ des dépenses de consommation des ménages, des dépenses des administrations publiques et de la formation brute de capital fixe. La demande de label d'intérêt général à caractère obligatoire porte sur l'enquête de comparaison des prix de la dépense de consommation des ménages. La collecte des données s'effectue dans des points de vente sélectionnés selon une méthode d'échantillonnage définie. Le caractère obligatoire est important pour permettre d'effectuer l'enquête dans l'échantillon sélectionné.

~~~~~

Le Comité salue la maîtrise du service sur cette opération. Il souligne que le service a apporté un éclairage approfondi sur les contraintes liées à la nécessité de relever, dans chaque pays européen, des prix de biens et de services comparables.

.../...

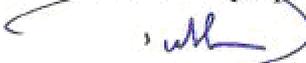
**Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations suivantes :**

- ❖ Le Comité invite le service à faire un point d'information sur cette opération à la prochaine commission « Entreprises et stratégies de marché » du Cnis (Conseil national de l'information statistique) ;
- ❖ Le Comité souhaite recevoir un document méthodologique décrivant le processus d'extrapolation spatiale à l'ensemble du territoire des indices calculés ;
- ❖ Le Comité recommande au service de suivre l'évolution et les enseignements tirés de l'enquête « données de caisse », tant en France qu'à l'étranger, pour étudier si ces données peuvent infléchir à terme le processus de collecte ou les modalités de calcul des indices PPA ;
- ❖ Le Comité recommande au service d'être attentif à la problématique des remises consenties et de leur incidence dans le calcul des PPA ;
- ❖ Le Comité prend note de ce que les remarques du prélabel sur les lettres-avis seront prises en compte.

**Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur les parités de pouvoir d'achat et propose de lui conférer le caractère obligatoire.**

|                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Ce label est valide pour les années 2015 à 2020, soit deux cycles triennaux</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------|

Le Président du Comité du label  
de la statistique publique



Renan DUTHION